

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Mannens.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune proprement dite.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence reffort-il?

Paroisse de Montagni.
Agence de Mannens.

d. District

de payenne.

e. Canton

de Fribourg.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au reffort de chaque école.

Toutes les maisons sont réunies

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Rien

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.

point.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

point.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

point.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

à Demi lieue

a. Leurs noms.

Montagny, Torri-le-grand, Mideu.

b. Leurs distances réciproques.

distants à demi lieue l'un de l'autre.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

l'alphabet, à lire et écrire.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

elle ne se tient qu'en hiver
deux heures.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

l'alphabet commun, et d'autres livres, que les gens apportent.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

il n'y a de préceptes et de réglemens que ceux du Maître.

9°. Durée de l'école chaque jour?

deux heures.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

ni distributions, ni classes.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

le chappellain du lieu

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

l'évêque en confiant la chapelle.

b. D'où est-il?

de Luthygn.

c. Son nom

Joseph Moret.

(3)

- d. Son âge. — — — — — *soixante six ans.*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? — — — — — *il n'a qu'un domestique*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? — — — — — *depuis quatre ans et demi.*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? — — — — — *il a été dans un séminaire en France dans lequel il travaillait.*
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? — — — — — *il réunit les fonctions de chapelain qui l'obligent de dire la messe, confesser et administrer les sacrements.*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?
- a. En hiver, } foit garçons ou filles.
- b. En été, }
- quinze, ou dix huit tant garçons que filles en hiver, point en été*

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. — — — — — *la réponse à la pension*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? — — — — — *point.*
- 15°. Bâtiment de l'école. — — — — — *la maison du chapelain*
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? — — — — — *mediocre*
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? — — — — — *qu'une, qui est la chambre du chapelain*
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. — — — — — *la commune à laquelle le chapelain paye annuellement six batz pour la maintenance*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

il n'a point d'autre pension que celle de deux cens livres sur les que la commune lui paye quartier par quartier avec deux sacs de bled par an, une petite chenevrière, un jardin potager une maison, le tout lui est payé par la commune en qualité de chapelain chargé en même temps de faire l'école.

Joseph Morel chapelain de Mannens.

RAPPORTS ECONOMIQUES

1°. Les biens d'école sont-ils réunis à ceux de l'église ou des particuliers?
2°. Prix de l'école; payé-t-on pour y être admis, combien?
3°. Bâtiment de l'école.
4. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
5. N'y a-t-il qu'une chambre pour les écoles dans quel bâtiment?
6. Au début d'année scolaire, l'instituteur loue-t-il pour l'école la maison, & à quel prix?
7. Qui est chargé de la maintenance de l'école ou de l'entretien de la

Mannens parisse de Montagny